8 novembre 2018 : Résolution d'appui adoptée par la Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF)

Considérant que les stages non-rémunérés se concentrent majoritairement dans des domaines d'emploi à prédominance féminine, reproduisant par le fait même les inégalités économiques entre les sexes et la division sexuelle du travail qui fait reposer le travail domestique sur les femmes;

Considérant que les personnes effectuant des stages non-rémunérés ne sont pas protégées par les Lois sur les normes du travail;

Considérant que les compressions budgétaires et le sous-financement du milieu communautaire et public affectent gravement les conditions de travail des travailleurs et travailleuses ainsi que de toutes et tous les stagiaires non rémunérés;

Considérant que dans une perspective de justice sociale, le sous-financement des organismes communautaires ne doit pas être compensé par le travail gratuit des stagiaires;

Que la TCLCF prenne position en faveur de la rémunération de tous les stages et ce, à tous les niveaux d'études.

Que la TCLCF revendique une rémunération équivalente de tous les stagiaires, peu importe leur domaine d'emploi, peu importe leur sexe ou leur statut de citoyenneté.

Qu'advenant l'adoption d'une grève par les stagiaires, que la TCLCF s'engage à respecter ce mandat de grève.